

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 25 mai 2012 portant modification de la circonscription
de la brigade territoriale de Montier-en-Der (Haute-Marne)**

NOR : INTJ1223271A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26,

Arrête:

Article 1^{er}

La circonscription de la brigade territoriale de Montier-en-Der est modifiée à compter du 1^{er} juillet 2012 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Montier-en-Der exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1^o du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 mai 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
R. LIZUREY

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Montier-en-Der	Ceffonds Droyes Frampas Longeville-sur-la-Laines Louze Montier-en-Der Planrupt Puellemontier Robert-Magny-Laneuville-à-Rémy Sommevoire Thilleux	Ceffonds Droyes Frampas Laneuville-à-Rémy Longeville-sur-la-Laines Louze Montier-en-Der Planrupt Puellemontier Robert-Magny Sommevoire Thilleux